



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 89 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1^{er} Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Bâtiment d'Accueil, d'Informations et de Valorisation du Patrimoine aux abords du Château de Murol – Validation APS et Plan de Financement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 135 / 2018 en date du 30 Octobre 2018 lançant le recrutement d'un Maître d'œuvre pour le projet de bâtiment aux abords du Château de Murol ;

VU la délibération n° 85 / 2019 en date du 23 Juillet 2019 attribuant le marché de Maîtrise d'Œuvre au Cabinet d'architecture ADQUAT ;

VU la délibération n° 104 / 2019 en date du 3 Octobre 2019 autorisant le Président à solliciter des subventions pour le projet de bâtiment « Salle d'Accueil, d'Informations et de Valorisation du Patrimoine » aux abords du Château de Murol ;

VU la délibération n° 2020 / 076 en date du 6 Octobre 2020 de la commune de MUROL validant l'Avant-Projet Sommaire présenté par le Maître d'œuvre suite aux remarques de l'architecte des Bâtiments de France ;

Considérant que la Maîtrise d'Ouvrage du projet est portée par la Communauté de Communes du MASSIF DU ANCY pour le compte de la commune de MUROL ;

Considérant les demandes de l'architecte des Bâtiments de France ;

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la nouvelle version de l'Avant-Projet Sommaire qui prend en compte les demandes de l'architecte des Bâtiments de France, à savoir des parements en pierres de Volvic pour les murs de soutènement, le revêtement des parvis, coursives et préau en pierres de Volvic, le revêtement des escaliers et paliers en pierres de Volvic et le remplissage des façades en panneaux ossature bois, ce qui entraîne un surcoût du projet de 331 000 €.

L'Avant-Projet Sommaire ainsi présenté fait état d'un estimatif de travaux de 1 581 000 €, hors études géotechniques, de structure, thermique, ainsi que les coûts des fondations spéciales éventuelles, du mobilier attaché au bâtiment et des clôtures dont la nature et la position ne sont pas encore définies à ce jour.

Monsieur le Président précise qu'il convient à ce stade de retenir un Bureau de Contrôle Technique pour accompagner le Cabinet de Maîtrise d'œuvre dans l'avancée du projet, ainsi qu'un Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.

Monsieur le Président présente ensuite le Plan de Financement tel qu'il peut être attendu aujourd'hui :

Coût des travaux + Maîtrise d'œuvre	1 671 019 €
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	80 000 €
Région Auvergne Rhône Alpes (CPER)	430 440 €
Région Auvergne Rhône Alpes (Subvention Bois)	50 000 €
DETR	150 000 €
FSIL	676 375 €
Autofinancement	334 204 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur la validation de l'Avant-Projet Sommaire présenté, ainsi que sur le Plan de Financement tel qu'arrêté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire :

- ❖ VALIDE l'Avant-Projet Sommaire tel que présenté et annexé à la présente délibération ;
- ❖ AUTORISE le Président à lancer la phase Avant-Projet Définitif ;
- ❖ PRECISE que la commune de MUROL devra être associée à toute décision, technique ou financière ;
- ❖ VALIDE le Plan de Financement tel qu'arrêté ci-dessus ;
- ❖ AUTORISE le Président à lancer une consultation pour un Bureau de Contrôle Technique et un Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé ;
- ❖ PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2020 ;

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

